

CHAMPROND EN GATINE

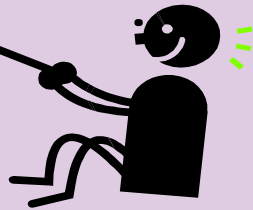
La Feuille de Chou municipale

www.champrond-en-gatine.org

n°76

Septembre 2021

Concours
de pêche à la truite
samedi 2 octobre
Inscriptions à partir
de 7h30
Etang du Panama
(Parking de
l'école)



Salon d'Arts
23 et 24 octobre
Salle des fêtes
Entrée libre et gratuite

Restructuration de l'école
Le chantier est lancé :
Livraison des 2 classes planifiée
pour la rentrée 2022-2023



Commémoration
de l'Armistice
du 11 novembre 1918
Jeudi 11 novembre
à 10h30
au monument
aux morts

« Juste avant Noël »
Samedi 18 décembre
16h - 19h
Eglise

Arbre de Noël
Dimanche 19 décembre
à 15h
Salle des fêtes

Marché de Noël
Dimanche 5 décembre
10h - 18h
Salle des fêtes



L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :

Philippe Guillemet

A la mise en page :

Claire Tafoiry

A la relecture :

La commission
Communication

A la reproduction et à
la distribution :

Sophie Prella

Les membres du Conseil
Municipal

Mesdames, Messieurs,

Cet été qui se termine n'a pas été facile pour l'organisation de nos manifestations habituelles.

Cela a commencé avec la pluie du 13 juillet qui nous a amené à renoncer au feu d'artifice puis pour l'organisation de la brocante les choses se sont compliquées en raison de l'obligation d'application du passe sanitaire et un manque de bénévoles pour assurer le suivi et le contrôle de celui-ci. C'est avec un grand regret que nous nous sommes résolus à annuler cette manifestation emblématique de notre commune depuis plus de vingt ans.

Depuis le début du mois de septembre les activités de la commune ont repris leur cours habituel avec la rentrée scolaire de notre école et celle des écoles de notre regroupement pédagogique.

La pandémie est toujours présente et elle ne facilite pas la reprise des activités associatives et même les rassemblements familiaux.

Comme nous l'avons fait depuis le début de cette pandémie, la seule solution est de s'adapter au fur et à mesure à son évolution avec le respect des gestes barrières, la vaccination et l'application de tous les protocoles sanitaires auxquels nous sommes soumis.

Nous avons eu également la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Pierre Michel qui a été maire de notre commune de 1979 à 2001. Il aura beaucoup œuvré pour Champrond en Gâtine et nous lui devons entre autres, la réalisation de la salle des fêtes communale qui avait été initiée par son prédécesseur Monsieur Roger Chassagne.

La restructuration de notre école commence de façon effective dans les jours prochains et commencera par la destruction du bâtiment annexe qui servait de lieu de stockage et qui jouxte le parking de l'école.

En dépit des difficultés présentes, il nous faut nous mobiliser pour que les manifestations communales, la vie associative reprennent leur rythme habituel.

Vous découvrirez dans les pages intérieures les réalisations et les projets à venir. Un grand merci à tous ceux qui animent et qui font vivre notre commune, chacun à sa façon, selon ses possibilités et ses moyens. Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal.

Eric Legros



Hommage à Monsieur Pierre MICHEL

Monsieur Pierre Michel a été le maire de la commune de Champrond en Gâtine de 1979 à 2001.

Auparavant, il avait été conseiller municipal puis premier adjoint au Maire du Docteur Roger Chassagne.

Il s'est donc investi au service des habitants de notre commune pendant 30 ans.

Aujourd'hui où l'idée de faire vivre une collectivité locale n'est pas toujours justement reconnue, il faut rendre hommage à Pierre Michel qui a su tout au long de ses mandats faciliter le développement de notre commune. Il a toujours été attentif aux idées nouvelles, aux projets nouveaux qui ont permis l'évolution positive de Champrond en Gâtine.

Il a également su s'entourer de personnalités compétentes qui ont facilité l'émergence d'une organisation rigoureuse de la vie communale et d'une vie associative riche et variée.

Encore maintenant, les projets initiés lors de ses mandats permettent à notre commune de se développer.

Au delà de ces considérations, sa personnalité faisait en sorte qu'il était à l'écoute des habitants et qu'il n'hésitait pas à s'investir lui même pour que les dossiers, les manifestations puissent aboutir.

Il avait toujours un mot sympathique, bienveillant pour les uns et les autres.

Peu après la fin de son dernier mandat, il est allé avec Michèle, son épouse, habiter la commune de La loupe mais ils ne manquaient pas, tous les deux, une occasion de revenir à Champrond en Gâtine pour participer à diverses manifestations ou cérémonies du village.

Nous tenions à lui rendre hommage dans cette édition et à nous associer à la peine de sa famille.



ATL COUVERTURE

Couverture-Charpente
Zinguerie-Isolation
Ramonage-Démoussage
Devis gratuit

06.20.34.31.85 02.37.53.13.56

ARTISAN RENOV
Entreprise général tout corps d'état et construction de maison individuelle. V.R.D.

Mr FRAISSE Serge
Tel portable: 06-88-49-09-11
Fax: 09-77-76-98-42
Mail: serge.fraisse@orange.fr

- ◆ Menuiseries intérieures et extérieures
- ◆ Peinture, papier peint
- ◆ décoration, patine, stuc, enduits cires
- ◆ carrelage, faïence
- ◆ Dallage, maçonnerie, ravalement peinture
- ◆ Charpente, couverture
- ◆ Plomberie, zinguerie
- ◆ Electricité, Téléphonie
- ◆ Aménagement intérieur et extérieur
- ◆ Doublage, placo-styl, faux plafond

EURO REPAR
CAR SERVICE



Soutenons
les entreprises,
artisans et
commerçants
de la commune !



Consommons local !



Place de l'église le mardi

Boucherie du Coin
Viande Locale - Charcuterie Artisanale - Traiteur
Nathalie et Eric à votre écoute

Livraison 20km autour de Senonches

02.37.52.41.54
boucherieducoin28@orange.fr
60, rue Louis Pasteur - SENONCHES
Mardi au samedi: 8h à 12h et 15h30 à 19h30 - Dimanche: 10h à 13h



Entreprise de Nettoyage

Professionnels Particuliers
Canapés
Entretien de Bureaux et Usines

PHILIPPE LUNEL

02.37.37.31.12
28240 CHAMPROND en GÂTINE

lkydogs capture
chrétien luc
la Pâture de la
28240 le Thieulin
recaptation de poissons d'abandon

intervention rapide 0615260193
garantie de résultat
entreprise agréée - certificat individuel blocke

VENTE A LA FERME
VIANDE BOVINE
Sur Commande

Gaël CHABOCHE
vous accueille
à La Ferme "Les Vitriers"
28240 CHAMPROND EN GÂTINE
Tel : 02.34.71.33.02 // Port: 06.19.72.43.90

Vente de bois de chauffage
GFE Daubeck

Ent C.M.P Bâtiment
Carrelage, Mosaïque, Faïence
Travaux de Revêtement Des Sols et Murs
Maçonnerie Générale
Neuf & Renovation
Plâtrerie, Isolation
Pose De Plaque de plâtre, Enduit Bande

Tel: 06.09.69.16.67
ANTHONY TESSIER
22 Rue Du Parc
28240 Champrond en Gâtine
anthony.tessier88@hotmail.fr
Siret : 804 036 986 00029
Code APE : 4333Z



L'actualité communale et intercommunale



CHUTE DES FEUILLES !! ATTENTION !!

L'automne approche !!!!

Pendant la période de chute des feuilles, il est demandé aux riverains de bien entretenir le trottoir face à leur domicile afin d'éviter tout risque de chute.

Rappel ! Cette consigne s'applique également lors de chute de neige...

Grâce à ce geste simple, nous pouvons éviter des accidents...



Cérémonie commémorative du 15 août 1944

15 Août 1944 - 15 Août 2021 :
77 années d'histoire et de mémoire.

Malgré les dernières contraintes sanitaires, quelques personnes sont venues au monument aux morts pour célébrer l'anniversaire de la libération de notre village.



Ci-dessous, le discours de M. LEGROS (Maire de la commune) en hommage aux disparus lors de ce terrible conflit.

Merci à tous de votre présence aujourd'hui.

Cela fait soixante-dix-sept ans que la commune a été libérée de la domination de l'Allemagne Nazie.

Cette libération qui a suivi cette formidable opération militaire que fut le débarquement sur les plages normandes.

Pourtant, ce n'était pas une guerre sans victimes, de nombreux soldats venus de tous les continents sont venus combattre pour la libération de notre pays.

Certains ont à peine mis le pied sur le sol de notre pays qu'ils ont été fauchés, le plus souvent en pleine jeunesse, les cimetières des soldats alliés de Normandie sont de ce point de vue des plus impressionnants.

Cette voie qui traverse notre village ne s'appelle pas pour rien Voie de la Liberté.

Sans l'intervention des Alliés, des résistants, c'est une toute autre Europe que nous aurions dû subir.

C'est le monde entier qui aurait basculé.

Malheureusement, il a fallu de nombreuses victimes civiles et militaires pour que nous sortions de cette emprise terrible.

Après notre commune, les troupes de libération se sont dirigées toujours plus à l'est jusqu'à ce que l'Allemagne Nazie capitule.

Heureusement, cette histoire s'est poursuivie avec plus de sérénité, l'Europe existe, elle fonctionne avec ses aléas, mais elle fonctionne.

Il est de notre devoir de rappeler ces moments d'une histoire récente, le monde du 21ème siècle connaît des soubresauts, il nous appartient d'être vigilants pour que l'esprit de liberté et que la démocratie continue son chemin dans notre pays, dans notre continent et dans le monde entier.

Pour la libération de la commune et pour rendre hommage à nos anciens combattants disparus et à toutes les victimes de cette deuxième guerre mondiale, je vous demanderais d'observer une minute de silence.





L'actualité communale et intercommunale



ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

La rentrée scolaire du 2 septembre 2021



1ère récréation de l'année scolaire

De gauche à droite :

Madame Dominique ALLARD ,

Madame Virginie COSSON-HANDZISCH,

Madame Sandrine BARDOUL,

Madame Marie LEVEQUE



- La rentrée scolaire à l'école de Champrond en Gâtine s'est bien passée. L'équipe enseignante a un peu changé depuis l'année scolaire dernière :
 - Notre directrice d'école, Madame Dominique ALLARD, assure sa deuxième rentrée en tant que directrice et sa troisième année en tant qu'enseignante dans notre école primaire. Elle a en charge la classe des CE2-CM1 qui a un effectif de 10 élèves de CE2 et 16 élèves de CM1.
 - Madame Virginie COSSON-HANDZISCH, enseignante à l'école pour la neuvième année, a en charge la classe des CE1-CE2 qui a un effectif de 9 CE1 et de 16 CE2.
 - Madame Camille DUNAS, nouvellement nommée à l'école de Champrond en Gâtine, est titulaire de la classe des CM2. Actuellement en congé maternité, elle est, à cette rentrée, remplacée par Madame Sandrine BARDOUL, remplaçante.
 - Nous avons également une nouvelle enseignante remplaçante rattachée à notre école. Elle se nomme Marie LEVEQUE.

Les agents du Syndicat Scolaire qui interviennent à l'école sont les mêmes qu'à la fin de l'année scolaire dernière :

- Madame Marie DABONOT, notre cantinière depuis 2006, assure également l'accueil du matin et le ménage des locaux.
- Madame Ghislaine GODARD assure le service et la surveillance pendant le temps du repas et la surveillance de la récréation qui suit.
- Madame Sabrina JAOUEN assure le service et la surveillance pendant le temps du repas et la surveillance de la récréation qui suit.

- A l'école maternelle de Montlandon, la directrice Madame Laurence CASCO DORADO reste titulaire du poste. Elle est accompagnée de Madame Mélanie HOUDELETTE, ATSEM* de l'école.

Les effectifs de la classe sont de 18 élèves de Grande Section et 7 élèves de Petite Section.

Comme l'année dernière, la cantinière est Madame Lucie ASSAIRI. Elle assure également le rôle d'accompagnatrice dans le car scolaire qui fait le circuit Champrond en Gâtine / Montlandon.

- A l'école de Saint-Victor de Buthon, il n'y a également aucun changement : Madame Nathalie LECOINTRE reste titulaire du poste de direction.

Elle a en charge la classe des Petites et Moyennes Sections avec un effectif 14 élèves de Moyenne Section et 9 élèves de Petite Section.

Madame SEIGNEURET accompagne en tant qu'ATSEM* Madame Nathalie LECOINTRE depuis le début de l'année 2021.

Madame Rebecca LOMONT a en charge la classe des CP-CE1 qui a un effectif de 17 CP et 18 CE1.

Les trois écoles devront établir un nouveau projet d'école qui devra être approuvé en Conseil d'Ecole au cours du deuxième trimestre de cette année scolaire.

* : ATSEM = Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles





● L'actualité communale et intercommunale ●

🚧 Restructuration de l'école : lancement du chantier



Mercredi 08 Septembre 2021 : C'est parti !

Le lancement du chantier est officialisé avec la 1ère réunion de chantier.

Il reste 11 mois et 23 jours avant l'ouverture des nouvelles classes !

Cela fait longtemps que nous parlons de ce dossier sans que nous puissions voir une réalisation concrète.

Ce sera chose faite au début du mois d'octobre et cela commencera par l'installation du périmètre de sécurité et la démolition du bâtiment annexe de l'école qui servait jusqu'à présent de rangement pour les associations.



Une première réunion de chantier avec l'ensemble des artisans a eu lieu le 8 septembre 2021. Notre architecte Monsieur le Dorlot a rappelé l'ensemble des consignes pour la coordination du chantier.

Les parents d'élèves ont été prévenus que le parking sera désormais restreint et qu'il faudra que chacun mette du sien pour se garer convenablement de façon à ce que le car scolaire puisse circuler librement en toute sécurité pour tous et particulièrement pour les élèves et les enseignantes de notre école.

Ci-dessous, les photos qui figent la vision de l'école avant le premier coup de pelleteuse.



Le compte à rebours est lancé pour la rentrée 2022 - 2023 :

Compte à rebours



Nouvelles Classes
jeudi, 1 sept. 2022 00:00

11
mois

23
jours





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ Le paiement de proximité au Bar-Tabac-Point poste "Le d'Aligre"

Ce service est disponible au d'Aligre depuis début février 2021.

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (factures d'eau, d'assainissement, de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Une centaine de paiements ont déjà été effectués depuis le lancement de ce service. Les habitants de la commune mais également des communes limitrophes utilisent ce service (Montireau, Montlondon, Saint Victor de Buthon, Les Corvées les Yys, ...)

Nouveau service « paiement de proximité »

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

1 Vérifiez que votre avis, comporte :

- un QR code
- la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate

✂ Toilettes publiques

Pendant les premiers temps de la pandémie, nous avons fait le choix de fermer nos toilettes publiques qui se trouvent à côté de l'église. Depuis cet été, en raison des demandes de diverses personnes, nous avons décidé de rouvrir les toilettes en assurant un entretien journalier. En effet, les personnes de passage ou celles qui se rendent dans les commerces de la commune jugent cet espace très pratique. Nous serons vigilants à ce que cet endroit reste propre. Des panonceaux incitant au respect du lieu seront apposés prochainement.





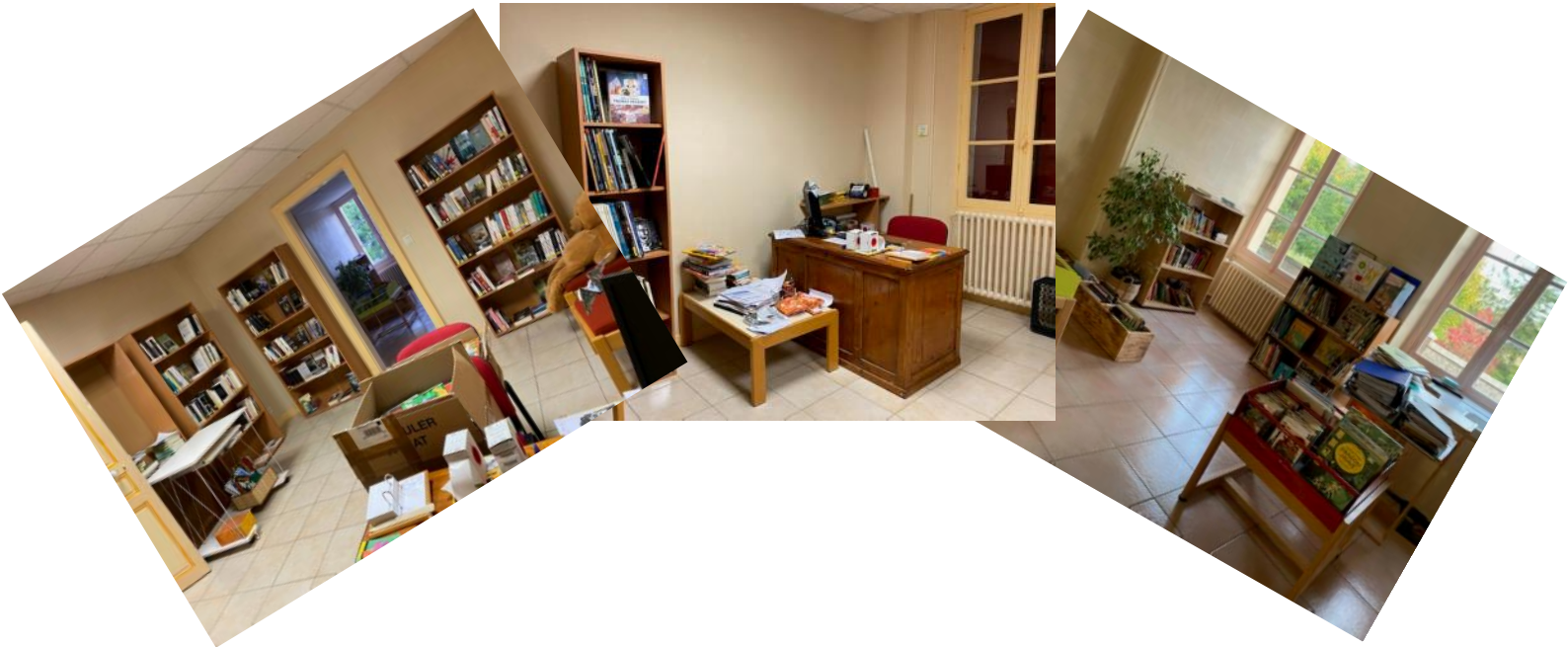
L'actualité communale et intercommunale



BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque est **ouverte** aux horaires d'ouverture de la mairie
les mardis et jeudis de 17 à 19 h et le samedi de 9 h 30 à 12 h.



De nombreux ouvrages, romans, bandes dessinées, documentaires, albums
sont prêtés **gratuitement** aux adhérents adultes et enfants.

A noter : un **renouvellement d'environ 60 ouvrages** est effectué tous les 2 mois.

Lors de l'adhésion ou de son renouvellement, **une carte est remise à l'adhérent**, qui lui permet de **réserver** parmi les **170.000 livres** de la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir. Ces livres sont acheminés à la bibliothèque chaque mois par navette.

La médiathèque départementale d'Eure et Loir permet aussi l'accès :

- à des milliers de cours interactifs en ligne 24/7 sur tous vos sujets préférés !
 - loisirs,
 - bien-être,
 - fitness,
 - code de la route,
 - multimédia,
 - jardinage,
 - langues,
 - gastronomie, ...
- et aussi jusqu'à 1.800 titres de presse en ligne (quotidiens, actualité, people, auto...).





L'actualité communale et intercommunale



RETOUR SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR NOTRE COMMUNE

Entretien voirie et cimetière

Les périodes de pluie et de soleil de cet été ont accéléré la pousse des mauvaises herbes sur l'ensemble de nos espaces communaux. Cette année, nous avons dû faire appel à des ressources et équipements en renfort pour aller au plus vite dans l'entretien de la voirie et du cimetière.

Après un décapage manuel des caniveaux du bourg et du lotissement, une balayeuse mécanique est intervenue dans le village.



Les photos, ci-dessous, témoignent de l'efficacité de cet engin qui a œuvré dans les rues de la commune.



Une nouvelle fois, nous rappelons que les riverains (propriétaires et locataires) ont l'obligation de nettoyer les abords de leurs habitations.

Nous comptons bien entendu sur l'ensemble des riverains pour rendre notre village plus propre.

En parallèle, nous avons sollicité le CBE de Nogent-le-Rotrou afin d'obtenir de la main d'œuvre pour un désherbage complet de notre cimetière communal.

Depuis l'interdiction d'utiliser des produits désherbants et malgré les tests de différentes technologies, la tâche est plus complexe pour les services municipaux pour maintenir propre au jour le jour les espaces publics. Nous remercions chaleureusement la personne du CBE qui est intervenue pendant plus d'une semaine dans le cimetière.





● L'actualité communale et intercommunale ●

RETOUR SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR NOTRE COMMUNE (SUITE)

Un nouvel arrêt pour le bus scolaire

La rentrée scolaire s'est préparée aussi sur notre réseau routier.

Encore un beau projet de mutualisation de ressources et d'optimisation des coûts !



M. Emmanuel RIVET (employé communal de la commune de Saint Eliph) est une nouvelle fois venu en renfort afin d'aider M. Pascal PESNAUX pour la réalisation d'un nouvel arrêt de bus scolaire qui a été mis en service dès la rentrée de septembre au hameau " Les Huberts".

Ces travaux ont été complétés par la pose d'une couche de goudron ainsi que la signalétique nécessaire.



Nous pouvons féliciter Emmanuel et Pascal pour la réalisation du gros œuvre dans un souci d'économie pour la collectivité.



La municipalité remercie la commune de Saint Eliph pour l'entraide devenue indispensable dans nos petites communes rurales.

Notre employé communal n'hésitera pas à intervenir à Saint Eliph, en cas de besoin.

Nous comptons sur les usagers de la départementale 941 de respecter la limitation de vitesse particulièrement dans cette zone définie pour sa bonne visibilité par la DDT 28 (Direction départementale des territoires d'Eure et Loir) afin de protéger nos enfants.

TRAVAUX EN COURS SUR NOTRE COMMUNE

Embellissement façades et murs de notre boulangerie

Les travaux de rénovation de la façade nord de notre boulangerie, de la réserve ainsi que du mur qui longe le parking (ruelle de la Place) ont débuté mi-août.



L'objectif était de débiter ces travaux d'embellissement de notre village pendant la période de fermeture de notre boulangerie.



Ce chantier est réalisé par l'entreprise locale C.M.P Bâtiment basée dans notre village.





L'actualité communale et intercommunale

Qualité de l'eau distribuée dans notre commune



Délégation départementale d'Eure-et-Loir

Département Santé environnementale et Déterminants de Santé

Affaire suivie par : Anne TOURNIER BENEY
Courriel : anne.tournier-beney@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 33 68

Réf : 21-031-EDCH-LG/2021/SEDS/ATB

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les responsables de la distribution d'eau potable

Chartres, le 20 MAI 2021

Objet : Bilan du contrôle sanitaire 2020 : information des abonnés sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée en 2020 par note de synthèse annuelle

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, mes services sont tenus d'élaborer une note de synthèse annuelle relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) distribuée. Cette note doit ensuite être envoyée aux personnes responsables de la distribution de l'EDCH et portée à la connaissance de l'abonné, une fois par an, à l'occasion d'une facturation.

Ainsi, je vous prie de trouver, ci-joint, la(les) note(s) de synthèse annuelle portant sur le bilan du contrôle sanitaire exercé durant l'année 2020. Je vous remercie de transmettre ce bilan avec la prochaine facture d'eau adressée à vos abonnés.

Pour votre information, chaque note de synthèse correspond à une unité de distribution distincte (partie de réseau sur laquelle l'origine ou le traitement de l'eau implique des qualités différentes de l'eau distribuée). Les communes concernées par la distribution sont indiquées sur chaque note.

Cette note est envoyée pour information aux personnes responsables de la production d'eau potable et aux EPCI n'ayant pas encore la compétence distribution.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/Le Directeur départemental de l'Eure-et-Loir,
L'adjointe au Directeur départemental,
Responsable du département Santé environnementale et déterminants de santé,

Chrystel MEAR-BRENAUT





L'actualité communale et intercommunale

Qualité de l'eau distribuée dans notre commune (suite)



028000768

CHAMPROND EN GATINE

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?



Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent d'une eau souterraine. La gestion de l'eau est en régie communale ou syndicale.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de CHAMPROND-EN-GATINE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 10 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 76 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	10,3 °f	11,0 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	32,36 mg/L	35,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,053 µg/L Esa métazachlore	0,053 µg/L Esa métazachlore	Nombre de molécules recherchées : 33. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	-	-	Pas de mesure sur la période considérée
Fer	200 µg/l	199 µg/L	199 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	-	-	Pas de mesure sur la période considérée
Sélénium	10 µg/l	-	-	Pas de mesure sur la période considérée

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Eure-et-Loir
15 place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES CEDEX
Tél. : 02 38 77 33 33 Fax : 02 37 36 29 93
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr





L'actualité communale et intercommunale

Une nouvelle assistante sociale pour notre commune



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
SOLIDARITÉS ET CITOYENNETÉ

Direction des interventions sociales

Service de l'action sociale
Dossier suivi par Jocelyne VANNIER
58 Rue Gouverneur
28400 NOGENT LE ROTROU
Tél : 02 37 53 57 30
Email : sas.nogent@eurelien.fr

MAIRIE DE CHAMPROND EN GATINE

72 Grande Rue
28240 CHAMPROND EN GATINE

Nogent le Rotrou, le 25 août 2021

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe du recrutement de Madame Faustine BOULAIN, Assistante sociale en remplacement de Monsieur Benoît GANIVET qui intervient sur la ville de La LOUPE et les communes de BELHOMERT-GUEHOUILLE, CHAMPROND EN GATINE, MONTLANDON, ST VICTOR DE BUTHON.

Elle assure des consultations sociales :

- 16 Rue de la Bruyère à La Loupe : le mardi de 9 h à 12 h.
- 18 Rue de la Gare – Espace France Service : le jeudi de 9 h à 12 h.

Les familles doivent prendre rendez-vous au 02.37.53.57.30.

Je reste à votre disposition et,

vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de Pôle

Annabelle COQUERY

Conformément à la loi n°78-17 du 6/01/1978 modifiée, vous pouvez obtenir communication, rectification ou le cas échéant suppression des informations vous concernant par courrier au Conseil départemental Eure-et-Loir.

Conformément à l'article 14 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, toutes décisions peuvent faire l'objet d'un recours :

* Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision, un recours gracieux peut être présenté par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant qu'il s'agit d'un recours : La date de l'accusé de réception fait courir le délai de réponse de l'Administration ;

* Dans un délai de deux mois à compter de la réception de la notification de la décision, un recours contentieux peut être intenté devant le Tribunal Administratif.

Conseil départemental d'Eure-et-Loir - 28028 CHARTRES Cedex - Tél. : 02 37 20 10 10 - Mèl : public@eurelien.fr - Site : www.eurelien.fr
Toute correspondance doit être adressée à M. Le Président du Conseil départemental avec les références du service





L'actualité communale et intercommunale

SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF)

LETTRE D'INFORMATION du SPANC-Juin 2021

Pour l'année 2021 et les années à venir, la Communauté de Communes Terres de Perche a choisi de facturer directement la redevance SPANC aux usagers. Cette redevance de 20€, était auparavant incluse dans les factures d'eau potable des communes.

Cette redevance de 20€ couvre :

- **Le contrôle périodique d'entretien et de fonctionnement.**

Il vérifie tous les 6 ans que les entretiens obligatoires ont été réalisés et qu'aucune modification n'a entraîné un dysfonctionnement du système.

D'autre part ce contrôle permet aussi :

- de prévenir l'apparition des problèmes de fonctionnement,
- d'augmenter la durée de vie des installations,
- d'informer le propriétaire,
- d'assurer le suivi des obligations de mise en conformité.

Ce contrôle périodique est obligatoire et imposé par la loi (LEMA Grenelle II et ses décrets d'applications).

- **Le contrôle de bonne exécution.**

Il valide les travaux dans le respect de la réglementation en vigueur par le propriétaire ou l'entreprise avant recouvrement des travaux réalisés.

- **La permanence d'un technicien.**

Disponibilité et continuité de service pour répondre aux questions générales des usagers dans le domaine de l'assainissement non collectif (conseils, orientation, visites sur site, etc.).

Votre redevance annuelle SPANC n'est pas de 20€ mais de 40 € ?

C'est qu'une pénalité financière de 20€ supplémentaire est appliquée à votre redevance SPANC pour une des raisons suivantes :

- **Refus d'accès à la propriété** dans le cadre des contrôles périodiques obligatoires d'entretien et de fonctionnement (refus catégorique ou absence de réponse aux courriers et relances du SPANC).
- **Non-respect du délai réglementaire** de mise en conformité de 1 an suite à l'acquisition d'une habitation.
- **Non-respect du délai réglementaire** de mise en conformité de 4 ans suite au passage de l'agent du SPANC lors d'un contrôle périodique d'entretien et de fonctionnement ou d'un diagnostic assainissement non collectif dans le cadre d'une vente.

Champ d'application de la redevance SPANC :

Les 4000 habitations localisées dans les zones d'assainissement non-collectif définies sur les cartes des zonages d'assainissement des 22 communes de la CdC Terres de Perche y sont assujetties.

- **La redevance forfaitaire annuelle de 20 €** portant sur l'ensemble des services proposés est établie annuellement à l'attention de toutes les habitations :

- disposant d'équipements sanitaires générant ou pouvant générer des eaux usées de type domestique, qu'ils soient alimentés en eau potable par le réseau public ou par une source privée (puits, forage, étang, mare, etc.),
- ne disposant d'aucune installation d'assainissement non collectif mais rejetant des eaux usées.

La redevance est due par l'utilisateur (propriétaire ou locataire le cas échéant) de l'installation d'assainissement non collectif au moment de la facturation (pas de système de prorata).

- **Le champ d'application de cette redevance** s'applique à tous les types d'habitat, qu'il s'agisse :

- des résidences principales ou secondaires,
- des résidences occupées ou vacantes (y compris en cours de vente),
- de tous les types d'habitations y compris chalets, bungalows, cabanes et caravanes n'ayant plus les moyens de mobilité leur permettant d'être déplacées par simple traction.

Prestations annexes

- **Contrôle de conception et d'implantation.**

Il aide l'utilisateur à bien dimensionner et planter son projet d'assainissement dans le cadre de travaux neufs ou de réhabilitation conformément à la réglementation Française en vigueur.

Service payant pour l'instruction d'un Permis de Construire (200€) ou d'un Certificat d'Urbanisme de type b (100€) et gratuit pour la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif déjà existant (réhabilitation).

- **Service entretien (vidanges groupées).**

Mise en relation avec un prestataire privé par l'intermédiaire d'un marché public qui assure les vidanges de façon groupée afin de bénéficier de tarifs avantageux. Quatre bons de commande sont prévus par an. Pour les interventions urgentes qui ne peuvent attendre le groupement, un tarif majoré est proposé.

La liste des vidangeurs agréés par la Préfecture de l'Eure-et-Loir est disponible auprès des agents du SPANC sur simple demande.

- **Diagnostic assainissement non-collectif dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.**

Depuis le 1er janvier 2011, la loi « Grenelle II » oblige les propriétaires vendeurs de biens immobiliers à fournir un diagnostic assainissement non-collectif datant de moins de 3 ans. Prestation payante à 150 € TTC. Permet au futur acquéreur de connaître le bien qu'il achète.





L'actualité communale et intercommunale

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE LOUPEEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche

Jun 2021

3



LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

Engagée en 2018, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Perche Loupéen s'achèvera en 2022 avec la finalisation de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

La phase de traduction réglementaire

La troisième et dernière étape de l'élaboration du PLUI traduit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par des outils réglementaires (plan de zonage et règlement écrit) et par l'identification de secteurs à enjeux qui font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ainsi, l'objectif de cette étape est de concrétiser les ambitions définies par les élus à l'horizon 2030 en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement, de mobilité...

RAPPEL : LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUI traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du Perche Loupéen pour les 10 prochaines années.

Plus concrètement, ce document régleme les zones qui pourront être construites et définit les espaces à préserver de l'urbanisation (agricoles et naturels).

Et après ?

Une fois le PLUI finalisé, le conseil communautaire devra « arrêter » le document pour commencer la consultation des personnes publiques associées (PPA) (Préfecture, Région, Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers, Parc Naturel Régional du Perche...). Pendant trois mois, les PPA pourront exprimer leurs avis et recommandations au sujet du document afin que la Communauté de Communes modifie le PLUI.

Ensuite viendra le tour des habitants ! Une phase d'enquête publique d'un mois vous permettra de rencontrer un commissaire enquêteur indépendant qui répondra à vos questions et prendra note de vos demandes. Ces requêtes permettront à la Communauté de Communes Terres de Perche d'adapter une dernière fois le document avant le vote d'approbation en conseil communautaire.

LE CALENDRIER DU PROJET

Le diagnostic



Quelle est la situation actuelle ?
Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Quel territoire voulons-nous ?
Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030

La traduction réglementaire



Comment atteindre notre but ?
Définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles).

La validation



Qu'en pensent les partenaires et la population ?
Consultation des partenaires - Enquête Publique - Entrée en vigueur du PLUI







L'actualité communale et intercommunale

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

CONCRETISER LE PROJET

LE PLAN DE ZONAGE

Quel équilibre entre les différents usages ?

Le plan de zonage divise le territoire intercommunal en zones et secteurs soumis à des réglementations différentes. Il est composé de quatre zones principales :



comme «URBAINES»

Déjà construites pour de l'habitat, des équipements publics, des activités économiques et où les nouvelles constructions seront autorisées en fonction de leur destination.



comme «À URBANISER»

Au sein ou en continuité des zones habitées, destinées à être aménagées dans un futur plus ou moins proche sous forme d'opérations d'ensemble.



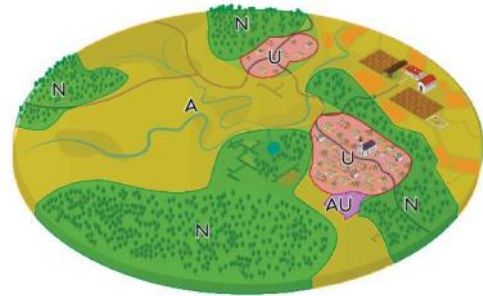
comme «AGRICOLES»

Dédiées à l'activité agricole en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.



comme «NATURELLES»

Vouées à être protégées en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt écologique.



A NOTER

Certaines des zones présentées ici sont elles-mêmes subdivisées en sous-zones, en fonction de leurs spécificités d'usage ou de formes de constructions.

LE RÈGLEMENT ÉCRIT

Quelles sont les dispositions à respecter ?

Le règlement définit les règles applicables aux futures constructions et usages du sol pour chacune des zones délimitées au plan de zonage. Il est divisé en articles, chacun répondant à des questions concrètes.



QUELS TYPES DE CONSTRUCTIONS SONT AUTORISÉS ET INTERDITS ?

Les destinations des constructions, les usages des sols et les natures d'activités autorisées sous conditions et interdits sont listés.



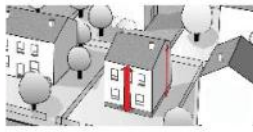
COMMENT DOIT S'IMPLANTER LA CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE ?

L'implantation des constructions par rapport aux voies, aux emprises publiques, aux limites séparatives est réglementée.



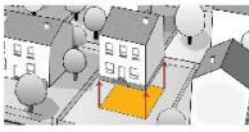
QUELLE HAUTEUR ET QUELLE EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION ?

L'emprise au sol c'est-à-dire la superficie autorisée de la projection verticale de toute construction ainsi que la hauteur maximale autorisée sont précisées.



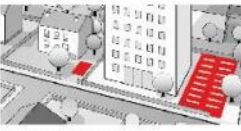
QUEL ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION ?

Les façades, les types de clôtures et de toitures qui garantissent l'insertion dans le paysage environnant sont réglementés.



COMMENT TRAITER LES ESPACES LIBRES ?

Des principes sont fixés en matière de traitement paysager de plantation d'arbres et d'imperméabilisation des sols.



COMBIEN DE PLACES DE STATIONNEMENT SONT À AMENAGER ?

Le nombre de places est calculé selon l'usage du bâtiment.



QUELS RACCORDEMENTS PREVOIR ?

Les conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et les types de réseaux auxquels la construction doit se raccorder (eau, assainissement, etc.) sont fixés.





L'actualité communale et intercommunale

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION Quel équilibre entre les différents usages ?

Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs nécessitant une approche d'ensemble.

Elles peuvent concerner des secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles, quel(s) que soi(en)t le(s) propriétaire(s) et leur statut : public ou privé.

Une OAP comporte un schéma qui définit des principes d'aménagement et un encart qui précise le nombre et le type de constructions attendus, les densités à respecter et les éléments naturels et patrimoniaux à préserver.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN SITE CONCERNÉ ?



Vous avez le droit de conserver votre terrain en l'état si vous le souhaitez. Vous pouvez également construire ou déposer un permis d'aménager, dans la mesure où votre projet est compatible avec les principes d'aménagements décrits dans l'OAP.

Ces principes vous aideront à optimiser l'organisation de votre parcelle, en prenant en compte les caractéristiques du site.



Construire ou aménager votre parcelle sur la base d'un projet qui ne respecte pas les principes d'aménagements décrits dans l'OAP.

SI VOUS ÊTES RIVERAIN D'UN SITE CONCERNÉ ?

L'OAP ne signifie pas que le secteur va être construit immédiatement. Elle affiche le cadre défini par la collectivité si ce site devait être construit. L'OAP peut également imposer la plantation de haies, la préservation de murs anciens, ou fixer des règles pour l'implantation des maisons.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets : construction d'un logement, installation ou développement d'une entreprise, valorisation touristique, changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation).



COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
28 240 LA LOUPE

© Aire Publique - 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

CONTACT

Communauté de Communes Terres de Perche
Hôtel de ville, Place de l'hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
Tél : 02 37 81 29 59
Mail : cdc@terresdeperche.fr

PLUS D'INFOS SUR
www.terresdeperche.fr





L'actualité communale et intercommunale

EFS : ESPACE FRANCE SERVICE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche

Les News* des EFS de votre territoire...

Juillet-Août 2021

* : News = Nouvelles



NOS MISSIONS :

- Informer et accompagner les usagers pour leurs démarches administratives et numériques de 1er niveau, dans les domaines santé, social, emploi, formation, citoyenneté, justice, retraite...(Caf, Pôle Emploi, AMELI, MSA, ANTS, CARISAT, impôts.gouv.fr...)
- Faciliter la mise en relation avec les organismes concernés



NOS ACCOMPAGNEMENTS

SPECIFIQUES :

- Rédaction de CV ou lettre de motivation
- Recherche de formations, stages, emplois
- Entraînement pour des entretiens de recrutement

INFORMATIONS : Les EFS de La Loupe et Thiron-Gardais lancent des ateliers de formation gratuits dans le cadre du Pass numérique à compter du 28/06/2021, en partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Perche d'Eure et Loir, le Comité de Bassin d'Emploi et le Lycée Nermont de Nogent le Rotrou, ainsi que la Wild Code School de La Loupe.

Au programme, des formations numériques ou informatiques :

- Créer une adresse mail, ses comptes administratifs en ligne (CAF, AMELI, impôts, retraite, ANTS, Pôle Emploi...)
- Prendre un RDV médical ou faire ses courses en ligne
- Se connecter et naviguer sur internet en toute sécurité (Identité numérique...)
- Apprendre le code informatique
- Utiliser WORD, POWERPOINT...

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à nous contacter....



A La Loupe

18 rue de la Gare
28240 LA LOUPE
02 37 81 38 93
Contact : Laetitia SAMSON

Lundi au jeudi
8h00 - 12h15
Vendredi 8h - 10h
Lundi et jeudi
13h30 - 16h00
(sur rdv)



Chill & Learn Space

18 rue de la Gare (au 1^{er} étage) 28240 LA LOUPE
02.37.81.38.93 – msaplaloupe@terresdeperche.fr

- Espace échanges/discussions
- Espace ZEN
- Espace collaboratif : Réunions/Formations/Ateliers numériques

Depuis septembre 2020, création d'ateliers à destination des jeunes âgés de 13 à 25 ans, sur inscription, places limitées :

• En période scolaire :

- Le mercredi de 13h15 à 16h15 : ateliers « Trouver son stage, créer son CV et sa lettre de motivation », « Keep calm pour tes exams », « Apprendre l'anglais en s'amusant », « Projet Voltaire » ou étude partagée collaborative
- Le mercredi de 16h30 à 18h15 : ateliers d'éloquence

• Pendant les vacances, selon le planning :

- Ateliers numériques (code informatique...)
- Ateliers « Confiance en soi, gestion des émotions, outils ludiques d'apprentissage... »

- Ateliers photo/vidéo
- Ateliers créatifs libres

A noter :

- La pratique de l'anglais dès que possible au cours des ateliers
- L'utilisation d'outils pédagogiques alternatifs, ludiques et numériques, faisant appel au concept des intelligences multiples et facilitant l'intelligence collective, la coopération, le tutorat et la créativité.



Les nouvelles permanences partenaires, sur RDV obligatoire :

- **ADIL 45/28** - Infos et conseils des particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement : 1^{er} mercredi matin de chaque mois (prendre RDV au 02 38 62 47 07)
- **Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)** : Permanence en visio, en toute confidentialité, le jeudi (Prendre RDV au 02 37 81 38 93)
- **Conseil départemental d'Eure et Loir** - Agent social - accompagnement social des Bénéficiaires du RSA : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis matin du mois (prendre RDV au 02 37 53 57 30)
- **UDAF** - Accompagnement budgétaire et familial : 3^{ème} lundi matin de chaque mois (prendre RDV au 02 37 88 13 13)

A Thiron Gardais

Grange aux Dimes
18 rue de l'Abbaye
28480 THIRON GARDAIS
02 37 49 49 48
Contact : Sandrine LECOMTE

Lundi au jeudi
8h45 - 12h45
13h30 - 17h30
Vendredi
8h45 - 13h
(sur rdv)



L'EFS a accueilli au mois de mai dernier, 2 ateliers organisés par le Conseil Départemental/Boostemploi à destination des bénéficiaires du RSA.

Ces 2 ateliers, intitulés respectivement :

« **CONSEIL EN IMAGE** » et « **CAP JOB** » conseils et préparation en amont d'un entretien ont été suivis par 10 personnes.



Suite à un audit diligenté par le gouvernement, la MSAP de Thiron-Gardais a obtenu la labellisation Espace France Services (EFS) au 1^{er} avril 2021.

Une belle reconnaissance du travail effectué depuis quelques années déjà.





L'actualité communale et intercommunale



PARC AQUATIQUE DU PERCHE



Le Parc Aquatique du Perche est situé à Fontaine Simon, vous serez accueillis par une équipe dynamique.

Il est constitué d'un bassin qui vous offre plusieurs possibilités pour vous distraire librement avec un espace pataugeoire, un toboggan, un jacuzzi, une rivière dynamique ou encore un espace nage.

Vous pourrez également profiter de l'espace détente avec son hammam et son sauna.

Horaires Ouverture Public

Lundi : 12h-13h30

Mardi : 17h-19h

Mercredi : 15h30-19h

Jeudi : 12h-13h30 et 17h-19h

Vendredi : 17h-21h

Samedi : 14h-18h

Dimanche : 9h-12h30 et 14h30-18h30

Horaires Aquagym

Lundi : 8h45 et 11h

Mardi : 20h

Mercredi : 10h30

Jeudi : 11h et 19h

Vendredi : 8h45

Samedi : 10h.

Adresse : 5 rue Ferrière 28240 FONTAINE SIMON

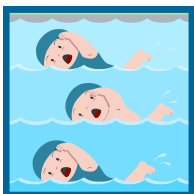
Tél : 02 37 81 88 79

Mail : parc-aquatique-du-perche@orange.fr

Facebook : @parcaquatiqueduperche



INFO SYMPA : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PERCHE VOUS INVITE



Pour nos jeunes de moins de 16 ans, un accès au Parc Aquatique du Perche à Fontaine Simon est offert.

⇒ **3 entrées gratuites par enfant et par an**

**A retirer à l'accueil du Parc Aquatique du Perche
sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité**

NB : Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui doit entrer dans la piscine.

Etat civil



Les 1ers mariés suite au dernier déconfinement : que du bonheur !



Naissances :

PIRON Gabriel né le 03/06/2021

GASSER Léopold né le 14/09/2021

Mariage :



TESSIER Anthony et RAVAUDET Stéphanie le 05/06/2021





Du côté des artisans, artistes et commerçants

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

© Aux Gâtinettes de Champrond ©

👉 Port du masque obligatoire dans votre boulangerie



Aux Gâtinettes de Champrond vous propose :

- ✓ tous ses produits entièrement faits maison au beurre des Charentes,
 - sa gamme de pain, ses baguettes,
 - ses viennoiseries, mini-viennoiseries,
 - ses pâtisseries,
- ✓ toute sa gamme d'épicerie,
 - des spécialités du Perche,
 - des spécialités régionales.



La Morvandiau
au bon goût d'autrefois !!!

👉 Votre boulangerie est relais-colis 👍

Pensez à vous faire livrer vos colis à côté de chez vous !

👉 Pour vos commandes : Tél : 02 37 37 08 39
mail : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

Aux Gâtinettes de Champrond

Jean-Yves Scaviner

Place de l'Eglise

28240 Champrond en Gâtine



Nos horaires d'ouverture :

de 6h30 à 19h30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 6h30 à 13h00, le dimanche

© Le Sébastopol ©

Restaurant-Traiteur

Depuis maintenant 7 ans, Claire et son équipe sont à votre disposition pour tous vos événements traiteur au restaurant et en extérieur.

(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail Dinatoire).

Possibilité de plats à emporter sur commande.

Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement privatisées pour toutes vos occasions.

Pour rappel :

Ouverture tous les midis sauf le mercredi

Le soir uniquement le vendredi et samedi soir sauf les soirées à thème le 1er jeudi de chaque mois.

Menu à 14€ (entrée, plat, dessert et un verre de vin ou limonade)

du lundi au vendredi midi

Formule à 19€90, 24€90 et 26€90 du vendredi soir ou dimanche midi

Nos prochaines Soirées à thème à 15€

Pensez à réserver

Le Jeudi 7 & Vendredi 8 octobre

Cassoulet maison & Tarte aux pommes

Le Jeudi 4 & Vendredi 5 novembre

Soirée Alsacienne : Choucroute & Tarte alsacienne

Soirée Beaujolais : le 18 & 19 Novembre

Le Jeudi 2 & Vendredi 3 décembre

Soirée Orientale : Couscous maison & Nem de banane

Info Pratique : Vous pouvez nous suivre et voir les actualités du Restaurant sur notre page Facebook : Le Sébastopol.
Et retrouver l'ardoise du Week-end sur notre site internet : lesebastopol.fr



Restaurant Le Sébastopol

24 Grande Rue

28240 Champrond en Gâtine



02.37.49.80.02.





● Du côté des associations ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• Un Petit Air de Culture •



Tous les artistes
qui exposeront
vous attendent le
le 23 et 24 octobre
pour le plaisir des yeux.

Venez nombreux !!
Entrée GRATUITE.

Salle des fêtes
de Champrond en Gâtine.



• La Voie de l'Énergie et du Mouvement -VEM- •



14ème année !

Aïkido-VEM poursuit son développement dans le Perche à Champrond-en-Gâtine. La crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020 nous a obligés à revoir nos modes de gestion associative, d'enseignement, de penser. Elle nous a obligés à renforcer encore plus notre solidarité et fraternité entre tous les adhérents.

Avec l'accord de la Mairie, nous avons ré-ouvert nos portes en été pour accueillir enfants, jeunes et adultes à la salle des fêtes et en extérieur. Plus de 80 personnes ne partant pas en vacances, ont participé aux séances de juillet, août et début septembre 2021. Nous le faisons dans le cadre strict d'un protocole sanitaire avec port du masque, pratiquant à mains nues (Aïki-Jitsu), avec Bâton (Aïki-Jo), Sabre en bois (Aïki-Ken), respectant la distanciation et les gestes barrières nécessaires. Ce sont de beaux moments de partage dans la joie de se retrouver.



Renseignements

- Cotisations annuelles : moins de 15 ans 60 €, plus de 15 ans 80 €.
- Séances à Champrond en septembre 2021 : mardi 18h/19h (enfants) 19h15/21h15 (jeunes, adultes) ; en octobre réouverture Dojo La Loupe et château des Vaux.
- Mairie ou Roger TRAN-DINH-NHUAN président Association culturelle de Budo VEM « la Voie de l'Énergie et du Mouvement », (Portable : 06 13 93 87 56 / e-mail : rtdn.na3@gmail.com).





Du côté des associations

• Association de pêche de Champrond-en-Gâtine •

Venez participer
au concours de pêche
d'automne

concours de pêche à la
truite à l'étang du
Panama

samedi 2 octobre
pêche de 8h à 17h

inscription à partir de 7h30

participation adultes 8 euros
enfants - de 12 ans 6 euros

nombreux lots

renseignements / inscriptions :

06.16.11.18.24 / 06.19.12.76.39 /
06.63.96.34.42

buvette et restauration à emporter à partir de
12h00



associationdepêcheChamprondengatine

respect du protocole sanitaire distanciation et gestes barrières

• Association Perchemin •

Perchemin a organisé une randonnée le dimanche 19 septembre au départ de Beaurepaire.

2 circuits étaient proposés : 13 km et 20 km.

2 des 5 € de l'inscription ont été reversés à l'association Vend'Espoir au profit de la recherche sur l'Ataxie de Friedrich. Ci-dessous, photo du départ de la randonnée.



• Association Passion Elevage 28 •

Concours Interdépartemental Génisses 2021

L'association **Passion Elevage 28** qui regroupe des jeunes passionnés par le monde de l'élevage a organisé son 1er concours de génisses interdépartemental le 21 Août 2021. Cet événement a eu lieu sur le site de la chambre d'agriculture de Miermaigne. Cet événement était exclusivement réservé aux éleveurs laitiers et à leur famille à cause des conditions sanitaires actuelles.



Ce concours a regroupé des éleveurs de l'Eure Et Loir, du Loir Et Cher et du Loiret. Les races Prim'Holstein et Jersiaise y étaient représentées. Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité et a permis aux éleveurs de se retrouver. Sylvain DURAND, juge officiel de la race Holstein, est venu juger les animaux le temps de cette journée.

Nous remercions la commune de CHAMPROND EN GATINE pour sa subvention qui nous a permis de financer les affiches du concours. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine en espérant organiser le même type d'évènement ouvert au public.



Mathilde Bigeault, Présidente de l'association Passion Elevage 28.





Du côté des associations

• les petites mains •

Les ateliers reprennent !

Les ateliers reprennent à la salle associative
au 1er étage de la mairie

Différents ateliers vous sont proposés:

- | | | |
|---|---|--|
| patchwork, boutis, broderie et aussi tricot | ⇒ | tous les lundis de 14h à 17h |
| Couture (intervenant extérieur) | ⇒ | un jeudi après-midi et un samedi matin / mois
(15€ les 3 heures, places limitées) |



A partir du 12 septembre, atelier pour les enfants du primaire (à partir de 6 ans)

- | | | |
|-----------------|---|---|
| Atelier enfants | ⇒ | le jeudi après la classe jusqu'à 18h30
Nombre de places limité : 8 maximum |
|-----------------|---|---|

Adhésion à l'association : 20€
Inscription sur place.

Si le cœur vous en dit, venez passer un moment agréable et laissez libre cours à vos idées créatives !

Renseignements : Marie France Moinet
Tél : 06 95 87 50 92

• Comité des fêtes •

Les cours de YOGA
ont repris !

vous pouvez atteindre la zénitude grâce aux cours de yoga
que Malika CONTREL dispense

tous les lundis soirs de 18H45 à 19H45 à la Salle des Fêtes.

Pour en savoir plus, le mieux est de joindre Malika au 06 03 85 83 15.



Cours de Yoga

À Champrond en Gatine

Tous les lundis de 18h45 à 20h00

Le Hatha Yoga est une discipline indienne, accessible à tous et à tout âge.

Il a pour but d'apprendre à gérer son corps, sa respiration, ses émotions et favoriser son développement personnel.

La séance est composée de postures, de respiration, de concentration et d'une relaxation.

Le mental est attentif et calme tout au long de la séance, sans esprit de compétition .

Inscriptions et informations : Malika : 06.03.85.83.15

© 2016 Russian Women club





Du côté des associations

• Comité des fêtes •

Le programme des festivités de notre Fête Nationale a été quelque peu perturbé. En effet, la météo du mardi 13 juillet nous a contraint à annuler la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice. Ceux-ci seront reprogrammés ultérieurement.

• Soirée de célébration de notre Fête Nationale



La soirée musicale de ce 13 juillet a quant à elle été maintenue et s'est déroulée à l'intérieur de la salle des fêtes. La déception de ces annulations a été rapidement oubliée dès le lancement, peu après 21h, de l'animation musicale.

La soirée de célébration de notre Fête Nationale a débuté avec La Marseillaise que Kay a réorchestrée puis, avec Ady, ils ont "mis le feu" à la salle des fêtes : petits et grands ont apprécié le programme musical diversifié qu'ils nous avaient concocté.

Kay et Ady ont interprété non-stop, pendant plus de 3 heures, de nombreux titres de variétés, sans oublier les succès de Disney pour les plus jeunes. Ils ont également fait appel à l'assistance pour chanter tous ensemble des morceaux choisis par les uns et les autres.

Kay a rendu hommage aux disparus emportés par la pandémie actuelle, en interprétant divinement la chanson "I will always love you", inoubliable chanson d'amour du film Bodyguard, avec Whitney Houston.

Ces différentes interprétations nous ont permis de découvrir leur registre vocal. Les rythmes se sont accordés à merveille pour animer cette soirée de Fête Nationale.



• Matinée Pêche

Dès 08h00, le 14 Juillet, le concours de pêche était lancé après un lâcher de truites réalisé sur les rives du Panama la veille au soir. (Pas moins de 30 kilos de truite arc-en-ciel mis à l'eau).



• Après-midi Jeux

Mercredi 14 juillet, l'après-midi jeux a permis à chacun de passer un bon moment sur le terrain de la salle des fêtes, par une météo plus clémente que la veille.

De nombreux jeux ont été proposés et ont remporté un franc succès : chamboule-tout, jeux des verres percés, morpion géant, ... sans oublier la fameuse "chasse au trésor" qui a réuni petits et grands en équipe à la recherche des objets "trésors".



Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous :

. le dimanche 05 décembre de 10h à 18h pour le **Marché de Noël**

. le samedi 18 décembre de 16h à 19h « **Juste avant Noël** » : chants de Noël, vin chaud, chocolat chaud et « petits cochons ».





● Le résumé des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 9 AVRIL 2021

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le vendredi 9 avril 2021 à la salle des fêtes en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés :

- Nicolas Javoy pouvoir à Philippe Guillemet,
- Jocelyne Préhu pouvoir à Marie-France Moinet,
- Gaël Chaboche.

 **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 1er mars 2021, qui est approuvé à l'unanimité.**

Quelques informations sont données depuis la précédente réunion à propos :

- Du déploiement actuellement des compteurs Linky par Enedis. M. le Maire informe le conseil, qu'une délibération avait été prise par le conseil pour refuser l'installation de ces compteurs sur tout le territoire de la commune. Cependant cette délibération a fait ensuite l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, la commune a donc été obligée de retirer cette délibération pour des raisons d'illégalité. Toutefois, les habitants ont la possibilité de refuser la mise en place de ces compteurs quand ceux-ci se trouvent à l'intérieur de leur habitation, ce qui a été fait pour l'ensemble des compteurs des bâtiments communaux.
- La vente du fonds de commerce de boulangerie aura lieu le 24 avril 2021.
- L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu et celle d'Un Petit Air de Culture est prévue.
- Les commissions d'accessibilité et de sécurité ont rendu un avis favorable dans le cadre du permis de construire pour la restructuration de l'école.
- Une modification des statuts du SIRP est envisagée pour changer les critères de répartition financière. Une réunion préparatoire sera organisée prochainement avec les délégués de Champrond avant la tenue de la réunion du SIRP.
- Un article de la commune de Bû sera envoyé à Christelle Bigeault en ce qui concerne les économies d'éclairage public.

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- ✓ Modification des statuts de la Communauté de Communes

Accord du conseil.

VOTE DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. le Maire présente au conseil les taux des différentes taxes :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,22 % + taxe départementale : 13,95 % soit un taux de référence de 34,17 %

Le produit attendu pour l'année 2021 serait de 156 571 €, en cas de maintien des taux.

La taxe d'habitation a été supprimée mais elle a été compensée pour la commune à l'euro près. Elle reste toutefois en vigueur pour les résidences secondaires.

Auparavant, le conseil municipal votait le taux de la taxe d'habitation.

En raison de la crise sanitaire, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taxes cette année : accord du conseil.





COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2020, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	378 841,60	82 638,97
Recettes	402 988,71	183 209,70
Résultat 2020	24 147,11	100 570,73
Résultat antérieur	3,03	-113 919,04
Résultat cumulé	24 150,14	-13 348,31
	13 348,31 € à affecter en investissement et 10 801,83 € à reporter en fonctionnement	

Sous la présidence de Marie-France Moinet, le compte administratif 2020 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 420 699.83 € en section de fonctionnement et à 276 514 € en section d'investissement.

En section d'investissement, il est prévu les dépenses envisagées dans le cadre du débat des orientations budgétaires soit :

- 20 000 € de travaux de voirie sur l'exercice 2021 et 9 150 € de travaux non réalisés en 2020
- Réfection de la voûte du chœur de l'église : 39 000 €
- Logiciel Segilog pour la mairie : 2 665 € par an
- Caméras de vidéosurveillance à la salle des fêtes : 5 500 €
- Masse pour le tracteur : 1 620 €
- Désherbeur : 5 050 €
- Restructuration de l'école : 148 000 € (part des dépenses pour cette année)
- Tondeuse : 22 000 € acquisition non prévue car l'ancienne est en panne et le devis de réparation s'élève à plus de 6 000 € sachant que des travaux de remise en état de la coupe ont été réalisés récemment pour un coût de 3700 €. Il s'avère que la TVA est récupérable en cas d'acquisition, la reprise de l'ancienne est estimée à 1400 € et il est indiqué que le temps d'utilisation est d'environ 100 h par an.
- Caution des logements : 650 € dépenses à prévoir en cas de départ des locataires.
- Remboursement du capital des emprunts : 8 530 €
- Déficit d'investissement 2020 à reporter : 13 349 €

Les recettes d'investissement sont constituées :

- De subventions au titre du fonds départemental d'investissement
 - ✓ Voirie 2021 : 4 950 €
 - ✓ Voirie 2020 : 13 700 €
 - ✓ Peinture façade boulangerie : 1 000 €
 - ✓ Réfection de la voûte du chœur de l'église : 10 102 €
 - ✓ Caméras de surveillance : 1 360 €
 - ✓ Travaux boulangerie et station de pompage 2020 : 6 500 €
- FCTVA : 25 000 €
- Subvention départementale pour le mobilier de la bibliothèque : 770 €





- Virement de la section de fonctionnement : 10 527 €
- Taxe d'aménagement : 4 000 €
- Acompte subvention restructuration de l'école : 35 000 €
- Prêt bancaire : 149 606 €
- Cautions logements : 650 €
- Affectation du résultat 2020 : 13 349 €

M. le Maire précise au conseil que le budget de la commune a évolué depuis plusieurs années suite à une augmentation régulière de la population. La gestion de l'eau et de l'assainissement en régie a permis de dégager une trésorerie plus importante, d'où des budgets plus importants.

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 à l'unanimité.

POINT SUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Des devis de mise en place d'un compteur électrique ont été demandés, l'un auprès d'Enedis, l'autre auprès de H2E, entreprise qui gère notre éclairage public. Il est indiqué que des tranchées seront à prévoir. M. le Maire informe le conseil que des photos du distributeur ont été demandées à M. Gaël Chaboche et que M. Jean-Yves Scaviner accepte aussi d'installer un distributeur de pains. Un partage des branchements pourrait être envisagé ainsi que la répartition des charges d'électricité. Une réunion est à programmer entre les différentes parties et une déclaration de travaux devra aussi être réalisée préalablement aux travaux avec des simulations graphiques. Il est suggéré d'installer une borne de recharge électrique à cet endroit.

Ces installations sont prévues début septembre.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

AJOUT D'UNE NOUVELLE COMPÉTENCE MOBILITÉ

La compétence mobilité a été proposée lors de la dernière séance de conseil communautaire, suite à un diagnostic réalisé par un bureau d'études nommé MOBILHIS, mandaté par le PETR pour l'ensemble des communautés de communes du Perche d'Eure et Loir.

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24/12/2019 a fait en sorte que les communautés de communes puissent prendre cette compétence, qui vise à :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces à faible densité de population
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le développement de nouveaux services numériques multimodaux
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (covoiturage, vélo...)
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport (ex : achat d'un minibus, qui pourrait être utilisés pour d'autres activités)

Actuellement, aucune compétence en mobilité n'existe, hormis les AO2 (Autorité Organisatrice de second rang) pour les transports scolaires. Le 23 mars 2021, le conseil communautaire a voté pour la prise de compétence Mobilité tout en laissant les services de transports scolaires à la Région. En effet cette organisation est très complexe, elle nécessite une logistique importante. Il faut préciser que la Communauté de Communes sera toujours consultée pour l'organisation des transports scolaires, mais elle ne les financera pas.

Plusieurs pistes de travail ont été mises en avant par le bureau d'études pour permettre une évolution de la mobilité sur le territoire. Toutes les liaisons existantes, qui traversent différents territoires de la CDC ou d'agglomération resteront de la compétence régionale.

Cette nouvelle prise de compétence permettrait de trouver des financements pour les projets de transports annexes et novateurs en instituant le Versement Mobilité, taxe qui permettrait de recueillir un montant maximum de 200 000 €.

Cette taxe serait imputée aux entreprises de plus de 11 salariés et serait au maximum de 0.55 % de la masse salariale. Des questions se posent quant à une nouvelle taxation des entreprises, qui supportent





déjà des charges importantes, une contribution des habitants pourrait peut-être être envisagée.

Quelques élus émettent des réticences à la taxation des entreprises, mais il faut néanmoins financer des nouveaux services.

Il est émis l'idée que des petits aménagements pour la mobilité peuvent être réalisés sans mobiliser des fonds auprès des entreprises.

M. le Maire indique cette nouvelle compétence doit être prise et que des réflexions sont ensuite à mener avant de prendre les décisions les plus objectives en fonction de l'attente des habitants. Il faut savoir que de nombreuses familles ont des difficultés à se déplacer sur le territoire, des pistes cyclables pourraient être créées et par ailleurs le transport à la demande reste à ce jour limité.

Accord du conseil pour modifier les statuts.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

M. le Maire informe le conseil, qu'il avait été obtenu une dérogation pour adopter le rythme de 4 jours par semaine et que cette dérogation arrive à échéance et doit être renouvelée sachant que les délégués du syndicat scolaire se sont prononcés favorablement au maintien de la semaine scolaire de 4 jours, qui est en vigueur déjà depuis plus de 20 ans sur notre secteur, hormis la parenthèse de quelques années à 4.5 jours.

Accord du conseil pour renouveler la dérogation pour la semaine de 4 jours.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Claire Tafoiry présente au conseil le bilan des bons d'achats octroyés aux habitants âgés de plus de 70 ans, qui ont été globalement satisfaits ainsi que les commerçantes concernées.

109 ont été utilisés sur 150 répartis comme suit : 33 chez Odile Tiff et 76 au Sébastopol.

Rémi 28, organisateur des transports scolaires a informé qu'il n'y aurait pas de transports scolaires pendant 4 semaines alors que les écoles primaires et maternelles reprennent le 26 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.



● Etat civil ●

Décès :

MIGEON Sylvain décédé le 03/08/2021

MOIZAN Josiane décédée le 05/08/2021

MICHEL Pierre décédé le 31/08/2021



Nous avons appris le décès de Vanina VALLÉE, habitante de notre village, survenu accidentellement le 02/02/2021 sur la route départementale 6015 à Maromme, près de Rouen.

Vanina avait été scolarisée au collège de La Loupe, elle était étudiante à Rouen.

Elle était née le 13 janvier 2001.

Nos pensées vont à sa famille, Madame et Monsieur Mickaël Martin et à son frère Matthieu.





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

Les membres du conseil municipal

Le Maire : **Éric Legros**

1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet, **2^{ème} Adjoint** : Christian Bornet,
3^{ème} Adjoint : Claire Tafoiry

Les conseillers :

Christelle Bigeault, Gaël Chaboche, Jean-Luc Dubois, Séverine Guilpain,
Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Marie-France Moinet,
Jocelyne Préhu, Elisabeth Sylvestre, Joël (Placide) Zachelin



Eric LEGROS
Maire



Philippe GUILLEMET
1er Adjoint



Christian BORNET
2ème Adjoint



Claire TAFOIRY
3ème Adjoint



Christelle BIGEAULT



Gaël CHABOCHE



Jean-Luc DUBOIS



Séverine GUILPAIN



Gaëlle GUYON



Nicolas JAVOY



Yohan LAMARD



Marie-France MOINET



Jocelyne PRÉHU



Elisabeth SYLVESTRE



Placide ZACHELIN

Les commissions communales

✓ Urbanisme :

Gaël Chaboche, Philippe Guillemet, Nicolas Javoy, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.

✓ Voirie et Réseaux :

Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Philippe Guillemet, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bâtiments :

Philippe Guillemet, Gaëlle Guyon, Yohan Lamard, Éric Legros, Claire Tafoiry.

✓ Espaces extérieurs / Cimetière :

Jean-Luc Dubois, Nicolas Javoy, Jocelyne Préhu, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bibliothèque :

Jean-Luc Dubois, Elisabeth Sylvestre, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Bâcle, Sophie Prelle.

✓ Appel d'offres :

Maire : Éric Legros,

Titulaires : Philippe Guillemet, Séverine Guilpain, Claire Tafoiry.

Suppléants : Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Gaël Chaboche.

✓ Commission des Fêtes (organise les fêtes communales à savoir le 14 juillet, le repas de Printemps et l'arbre de Noël):

Marie-France Moinet.

✓ Finances : ensemble du conseil municipal

✓ Commission de contrôle (révision des listes électorales) :

Titulaire : Christelle Bigeault / Suppléant : Nicolas Javoy.

2 personnes hors conseil : Brigitte Berthelot, Brigitte Wardavoire.

✓ Commission Impôts :

Titulaires : Jean-Luc Guibert, Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Brigitte Wardavoire, Joël (Placide) Zachelin,

Suppléants : Christelle Bigeault, Christian Bornet, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Jocelyne Préhu.

Les commissions intercommunales

✓ Commission Travaux - Equipements - Environnement - Assainissement :

Membres : Philippe Guillemet, Claire Tafoiry.

✓ Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) :

Délégué titulaire : Éric Legros / Délégué suppléant : Philippe Guillemet.

✓ Commission Développement économique - Tourisme :

Membres : Jean-Luc Dubois, Éric Legros.

✓ Commission Enfance Jeunesse, Affaires sociales et Citoyenneté :

Séverine Guilpain, Marie-France Moinet

✓ Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) :

Président : M. Bertrand de Lacheisserie,

Délégués titulaires : Christelle Bigeault, Philippe Guillemet. / Délégués suppléants : Christian Bornet, Nicolas Javoy.

✓ Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique (SIRP) :

Champrond en Gâtine, Montlondon, Montireau, Saint Victor de Buthon

Délégués titulaires : Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Éric Legros (Président).

✓ Territoire d'Energie d'Eure et Loir :

Délégué titulaire : Philippe Guillemet / Délégué suppléant : Joël (Placide) Zachelin.

✓ Parc Naturel Régional du Perche (PNRP) :

Délégué titulaire : Gaël Chaboche / Délégué suppléant : Jean-Luc Dubois.

✓ Eure et Loir Ingénierie :

Délégué titulaire : Christian Bornet / Délégué suppléant : Marie-France Moinet.

✓ Correspondant défense: Philippe Guillemet.

✓ Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux (CNAS) :

Marie-France Moinet.

✓ Aménagement - Planification:

Philippe Guillemet.

✓ Commission Impôts de la communauté de communes :

Membres : Philippe Guillemet, Éric Legros.

✓ Référent économie de la CDC pour le territoire communal :

Éric Legros.

✓ Comité de Bassin d'Emploi du pays nogentais :

Délégué titulaire : Jean-Luc Dubois, Jocelyne Préhu.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de 8 membres : le président et sept vice-présidents.

Le Président : **Éric Gérard**

vice-président Finances, Administration : René Rousselle, Maire de Combres

vice-président Urbanisme, transports et mobilité : Eric Legros, Maire de Champrond-en-Gâtine

vice-présidents Travaux - équipements / Eau - assainissement / Energie / Plan Climat Air - Energie Territorial : Martial Lecomte, Maire de Marolles les Buis et Jean-Michel Cerceau, Maire de Saint Victor de Buthon

vice-président Enfance jeunesse / Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Citoyenneté : Christophe Barral, Maire de Saint Eliph

vice-président Economie / Promotion touristique / Maison de santé / Espaces France Services : Bruno Jérôme, 1er adjoint à la Mairie de La Loupe et Victor Provôt, Maire de Thiron Gardais

Délégués communautaires : **Éric Legros et Philippe Guillemet**





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈ Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Télécopie : 02-37-49-80-26

E. Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : M. Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : M. Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈



Pensez à la mensualisation pour 2022 : inscription avant le 15 décembre

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Christian BORNET au 06.86.07.59.55 ou M. Eric LEGROS au 06.14.17.86.47.

▪ **LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





SIRTOM

De Courville-sur-Eure
La Loupe et Senonches

rue du 19 mars 1962 - 28190 Courville-sur-Eure : Tél. 02 37 23 32 63



Contact par courriel



Facebook [sirtom courville](#)

Adresse <https://www.sirtom-courville.fr/>

Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie.
- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Patissières, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin

Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain.



Horaires déchèterie de St Eliph (Fermée les jours fériés)

✓ HORAIRES D'ÉTÉ du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h30
Jeudi	: 13h30 à 18h30
Vendredi	: 13h30 à 18h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h00

✓ HORAIRES D'HIVER du 01 novembre au 28 février

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 17h30
Mercredi	: fermée
Jeudi	: fermée
Vendredi	: 13h30 à 17h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 17h30
Dimanche	: fermée

CONDITIONS MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES AGENTS :

- Aucun prêt de matériel (pelle, balai) lors du déchargement
- Aucune aide du gardien pour le déchargement
- Aucun contact physique ou croisé avec le gardien

CONSIGNES A RESPECTER POUR ACCÉDER AU SERVICE :

- Présenter sa carte de déchèterie
- Apporter des déchets dans la limite des quotas habituels
- Rester dans votre véhicule en attendant votre tour
- Respecter les consignes données par les gardiens présents
- Respecter les gestes barrières dont la distanciation sociale (1 mètre minimum)
- Le port du masque est conseillé
- Trier ses déchets par catégories pour **limiter votre temps de présence en déchèterie**



IMPORTANT !

FNATH RECYCLAGE

Point de recyclage (Accessible à la mairie de Champrond)

Téléphones portables et cartouches jet d'encre
Un geste éco-citoyen pour soutenir les accidentés de la vie





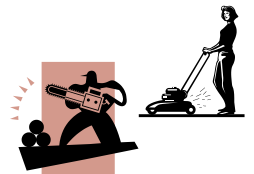
~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brûlage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.

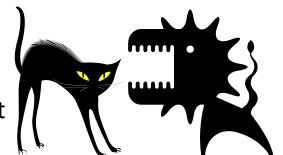


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.

Il en est de même quant au désherbage au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.





Numéros infos et permanences utiles

Numéros utiles



La Maison de Santé de La Loupe est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.

La Maison de Santé de Thiron-Gardais est située au 5 rue de Gardais, à Thiron Gardais .

Médecins généralistes		
BENOIT Ingrid	14 rue de l'abbaye 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 42 63
DUPRAT Philippe	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	01 82 88 42 75
FOURATI Maher	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 54 58 55
RICOIS Amélie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	01 84 62 62 62
SERRY Roger	5 rue Delapérèlle 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 46
Kinésithérapeutes		
BOULAY Béranger LEBOSSE Guillaume	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 29 70 91
HAMARD Denis	1 Place du Marché 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15
MOISA Liviu MOISA Benjamin	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 13 92
PERROT Jean-Christophe	18 rue Marceau 28 240 BELHOMERT GUEHOVILLE	02 37 37 05 19
TOULEMONDE Gilles	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 11
Ostéopathes		
BIGARD Pierre-Alexandre	16 avenue de Beauce 28 240 LA LOUPE	06 80 81 13 55
DUMAS MILNE EDWARDS Thibault	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	07 68 65 53 52
Dentistes / Chirurgiens dentistes		
HEMERY Sébastien HAMAL Siham	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 32 96
SACCENTI Frédéric	2 impasse de la Cerisaie 28240 LA LOUPE	02 37 81 05 12
SIMON Christian	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

Psychologue		
PROUVEUR-SELTEMANN Pascale	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 94 38
Infirmiers		
BOULET Liliane ARDISSON Brigitte	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 47 44
BRACCAGNI Diane BOUVELOUP Pascale GASSELIN Laetitia	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 51 78
STEITS Sandrine LORGERIE Mélanie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 06 58
CHAMBON Laurent BROUARD Laetitia HIRON Lydia BARENTIN Isabelle	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 04 88
GONSARD Catherine BLAY Cécile JEANNE Corinne	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 09 04
Podologues - Pédicures		
SIMÉAU Bastien	15 place de l'Hôtel de Ville 28 240 LA LOUPE	02 37 52 25 67
TOULEMONDE Brigitte	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 29 19 21
Sages-femmes		
LE GUERNIGOU Marion	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 84 15 03 40
LE GUERNIGOU Briec	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 26 45 37 43
Réflexologie plantaire		
GUEGAN Simone	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	06 65 31 28 80
Audioprothésiste		
BOUGER Fabien	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 37 86 94
Pharmacie		
CARUANA - GERARD - TAUREAU	4 rue du 17 Juin 1944 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 89
LEROY	10 rue du Commerce 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 43 03
Laboratoire d'analyses médicales		
C+Bio	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 00



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHEPlace de l'Hôtel de Ville
28240 La Loupe**PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche**

02 37 29 09 29

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com**LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : 02 37 81 14 87

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
Syndicat scolaire (Secrétariat)	02 37 49 82 78

**LA MAISON DES P'TITS LOUPS
Crèche halte garderie**3 rue Henri Dunant à la Loupe
02 37 29 45 68**L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS -> L'ELAN**

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.52.94.16
e-mail : lescontratsbleus.familles@orange.fr
Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45	50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden- tés du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30	
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00
FRANCE SERVICES de La Loupe (LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC)		18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 14 87
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h		02 37 81 38 93
Mission locale MILOS	mardi sur RDV		02 37 52 57 71
CARSAT service social	jeudi sur RDV		36 46
CARSAT service retraite	1er vendredi du mois sur RDV		39 60
CAF service social	jeudi sur RDV		02 37 27 45 45
PETR J'éco-RENOV'	2ème lundi matin sur RDV		
CBE (Comité Bassin Emploi)	3ème mardi matin		



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition sera la feuille de Houx :
diffusion en décembre

Cette édition sera consacrée aux informations de fin d'année
et de la nouvelle année.

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com

